



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°549) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ, A L'ASSOCIATION « FINE PRODUCTION », A TITRE PAYANT **DÉCISION N° AU-18-376**
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Fine Production » représentée par Madame Laurène BARBIER-COMBELES, en qualité de Présidente, et domiciliée 34 rue de la Montagne Sainte-Geneviève, 75005 PARIS, afin d'organiser des répétitions, dans la salle Berlioz, le jeudi 15 novembre de 10 h à 17 h et le vendredi 16 novembre de 16 h à 18 h 30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Fine Production » représentée par Madame Laurène BARBIER-COMBELES, en qualité de Présidente, et domiciliée 34 rue de la Montagne Sainte-Geneviève, 75005 PARIS, une convention de location de salle, pour un montant de 90,25 € TTC (quatre-vingt-dix euros et vingt cinq centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le jeudi 15 novembre de 10 h à 17 h et le vendredi 16 novembre de 16 h à 18 h 30 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET